



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire

Bureau de la préparation aux crises

Paris, le

3 / AOÛT 2017

Personne chargée du dossier :

François Xavier Chauviac

francois-xavier.chauviac@sante.gouv.fr

Tél : 01 40 56 73 14



Pégase N° 2017-19125

Monsieur le Président de la Société
Française de microbiologie

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan mondial d'éradication de la poliomyélite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Assemblée Mondiale de la Santé a déclaré en 2012 que l'achèvement de l'éradication de la poliomyélite constitue « *une urgence programmatique pour la santé publique mondiale* ». Un plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite a été élaboré avec une phase finale 2013-2018.

Je souhaite vous informer de la stratégie française définie pour atteindre cet objectif. En phase I¹ de préparation au confinement de tous les *poliovirus* de type 2 (sauvage et vaccinal), les actions suivantes ont été réalisées :

- le recensement en lien avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) des établissements ou des laboratoires où sont manipulés des matériels contenant des poliovirus et disposant donc d'autorisations au regard de la réglementation sur les microorganismes et toxines hautement pathogènes (MOT). Ces laboratoires ont été informés des choix possibles concernant les stocks de poliovirus détenus, soit de procéder à leur destruction, soit de les transférer au Centre national de référence (CNR) Entérovirus et Parechovirus ou vers le Centre Collaborateur de l'OMS (CCOMS) de Recherche sur les Entérovirus et les Vaccins Viraux, à défaut de pouvoir assurer leurs conservations dans les conditions de confinement fixées dans le plan d'action mondial GAP III de l'OMS et accepter les audits associés ;
- la désignation, à ce jour, de quatre établissements « essentiels » qui assurent des fonctions essentielles internationales, de production de vaccins (vaccin antipoliomyéllitiques inactivés Sabin, vaccins antipoliomyéllitiques oraux monovalents), de diagnostic ou de recherche. Ces

¹ Phase II : confinement des poliovirus de type 2 /Phase III : confinement final de tous les poliovirus.

établissements pourront détenir/utiliser tous les poliovirus (y compris les poliovirus de type 2) pour leur activité, à condition d'être en conformité avec les normes du plan d'action mondial GAP III de l'OMS et d'être certifiés.

Avec l'éradication au niveau mondial, du poliovirus sauvage de type 2 déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en septembre 2015 et le retrait de la composante poliovirus de type 2 du vaccin antipoliomyélitique oral en avril 2016, le confinement de tous les matériels contenant ce type de poliovirus est crucial.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux détenteurs² de poliovirus déclarés auprès de l'ANSM de se dessaisir de leurs stocks de poliovirus (en ciblant en priorité les poliovirus de type 2), et à l'ANSM de ne plus délivrer d'autorisation aux établissements ou laboratoires pour des activités sur ce type de poliovirus. Dans ce cadre je sollicite votre soutien pour la diffusion auprès de vos membres des actions menées par mes services pour le confinement des poliovirus.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires relatives à la réglementation en vigueur sur les microorganismes et toxines.

Pièces jointes : courriers du 19 avril 2016 et 31 janvier 2017

Copie : ANSM

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Benoît VALLET

² Courriers du 19 avril 2016 et 31 janvier 2017